

PROCÈS VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 5 juin 2012 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le Maire, monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
Robert Leclerc;
André Bernier;

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

139-05-2012

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 _____;
- 10.2 _____;
- 10.3 _____;
- 10.4 _____;
- 10.5 _____.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} AVRIL 2012.

140-05-2012

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de l'assemblée régulière du 1^{er} mai 2012.

3. FINANCES

141-05-2012

3.1 Compte à payer

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour le mois de juin, soit une somme de _____ \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de mai 2012 pour une somme de _____ \$.

3.2 Paiement à la ville de Saint-Hyacinthe concernant le prêt du bateau et des frais d'administration relatifs au sauvetage nautique survenu en décembre dernier

Considérant l'entraide fournie, à la demande de la Sûreté du Québec, par la Ville de Saint-Hyacinthe pour le sauvetage nautique en décembre 2011;

Considérant qu'une balance de 520,08 \$ demeure impayée à ce jour;

Considérant que des frais d'intérêts de 4,60 \$ se sont ajoutés au montant impayé;

En conséquence, **il est proposé** par _____, appuyé par _____ **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que :

Qu'un montant de 524,68 \$ soit payé à la Ville de Saint-Hyacinthe concernant le prêt du bateau et des frais d'administration relatifs au sauvetage nautique survenu en décembre dernier.

3.3 Paiement de facture à l'entreprise Formation Professionnelle D.J. inc.

Considérant la facture 11 705 au montant de 1 201,49 \$, taxes incluses, de l'entreprise Formation Professionnelle D.J. inc. concernant la formation sur la conduite préventive pratique de véhicules lourds;

Considérant que la soumission produite de l'entreprise Formation Professionnelle D.J. inc. pour la formation sur la conduite préventive pratique de véhicules lourds s'élève à un montant de 500 \$;

Considérant que la facture 11 705 compte un montant de 190,00 \$ avant taxes pour la production de 2 rapports et qu'il en était nullement question dans la soumission produite par l'entreprise concernée;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

4. ADMINISTRATION

4.1 Avis de motion concernant la modification du règlement 2010-203

Avis de motion est donné par _____ afin que soit modifié le règlement 2010-203 concernant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

4.2 Retrait de dossiers de la vente pour taxes

Considérant que certains propriétaires ont payé leurs taxes dues pour l'année 2010 ainsi que les intérêts encourus;

Considérant que ces dossiers sont rendus à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés;

En conséquence, il est proposé _____, appuyé par _____ **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant les matricules suivants :

6451-94-8927;
6955-89-3032.

4.3 Vacances pour les employés municipaux

Considérant que les employés municipaux ont fait leur choix concernant les vacances d'été;

Considérant qu'à la semaine du 30 juillet, tous les employés souhaitent voir leur vacances honorés à l'exception de Lyne Loiselle;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

4.4 Don de charité à Toxi-co-gîte

Considérant l'entente conclue entre la Municipalité et le Centre de réhabilitation Toxi-co-Gîtes à l'effet qu'un don de charité soit versé à l'organisme lorsque de la main d'œuvre est utilisée par le service de travaux publics;

Considérant qu'un taux équivalent à 10,00\$ de l'heure à été établi et que des travaux d'asphaltage ont nécessité 15 heures de main d'œuvre provenant du Centre;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères qu'un montant de 150,00 \$ à titre de don de charité, soit remis au Centre Toxi-co-Gîtes.

158-05-2012

4.5 71^{èmes} Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Considérant que les 27, 28 et 29 septembre prochain se tiendront les 71^{èmes} Assises annuelles de la fédération Québécoise des Municipalités;

Considérant les frais d'inscription de 600,00 \$ pour les Municipalités membre de la FQM;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soit inscrit _____ pour participer à ces 71^{èmes} Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités;

4.6 Soumission pour le guide du nouvel arrivant

Considérant que Lyne Loiseau travaille actuellement à l'élaboration du guide du nouvel arrivant et qu'il y a lieu de requérir aux services de professionnel en ce qui concerne le montage graphique du document;

Considérant la soumission de Nomad Marketing au coût de 1000,00 \$ pour la réalisation du montage graphique et la mise en page du document qui contiendra environ 24 pages;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

4.7 Dépôt de l'État comparatif des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le rapport semestriel comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2012.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

4.8 Dépôt de l'avis de recours produit par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Monsieur Yves Croteau, maire, dépose l'avis de recours produit par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la décision de refus dans le dossier du parc ferroviaire. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.9 Dépôt d'un sondage relatif aux développements domiciliaire

Madame Cynthia Bossé dépose le résultat d'un sondage relatif aux développements domiciliaires. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.10 Dépôt du rapport annuel 2011 de la Mutuelle des municipalités du Québec

Monsieur Yves Croteau, maire, dépose le rapport annuel de la Mutuelle des municipalités du Québec et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.11 Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi

Considérant que la Municipalité offre à ses employés un régime d'assurance-invalidité de courte durée et que Service Canada offre une réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi à tous les employeurs qui rencontrent ce critère;

Considérant qu'il y a une part d'économie à rembourser aux employés découlant de la réduction du taux;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité s'engage à fournir à Service Canada, la preuve qu'elle offre à ses employés un régime d'assurance-invalidité de courte durée;

Qu'une preuve d'engagement soit produite et expédiée à Service Canada faisant foi que la Municipalité remettra à ses employés leur part des économies découlant de la réduction du taux.

4.12 Avis de motion concernant le règlement 2011-222

Avis de motion est donné par _____ afin que soit présenté à une séance ultérieure l'adoption du règlement 2012-232 concernant le code éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le projet de règlement présenté conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale à poursuit les buts suivants

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la Municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Suivant la présente assemblée, le projet de règlement sera présenté et expliqué à tous les employés municipaux. Cette rencontre sera tenue par : _____.

4.13 Autorisation de signature de Plans cadastraux pour la rue des Lilas

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit autorisé Monsieur Yves Croteau, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Upton les plans cadastraux réalisés suite à la correction du cadastre de la rue des Lilas, lots 1 960 170, 1 960 177, 1 960 178 et 1 960 183 du Cadastre du Québec.

4.14 Vente du camion citerne

Considérant que le camion citerne est à vendre;

Considérant la soumission reçue de monsieur Philippe Cyr au montant de 3 500 \$;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Il n'y a aucun point à cet item.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2012

163-05-2012

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à cet item.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à cet item

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2012

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2012 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Richard Paquette

Considérant la demande de monsieur Richard Paquette afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'agrandir sa propriété à même le lot 1 957 300 au Cadastre du Québec appartenant à madame Jeannine Roy;

Considérant qu'actuellement la propriété possède une superficie de 15 409,3 mètres carrés incluant une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le nouveau terrain serait de 5200 mètres carrés avec une nouvelle résidence et que le reste du terrain aurait 10 209,3 mètres carrés incluant la résidence unifamiliale existante;

Considérant que le but de cette modification est de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant le potentiel agricole du lot 1 957 300 dont les sols sont constitués à 100% de classe 4, mais présentant une contrainte de sols pierreux;

Considérant que la superficie du lot visé est restreinte et difficilement récupérable pour l'agriculture;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait que peu de conséquences sur les activités agricoles existantes dans le secteur puisqu'il y a déjà des résidences;

Considérant que cette propriété est située dans un secteur à dominance résidentielle par la présence de quelques résidences unifamiliales non reliés à une exploitation agricole et que l'ajout de cette résidence ne devrait pas ajouter de contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements sur les exploitations agricoles existantes dans le secteur;

177-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par _____, appuyé par _____ et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton est favorable à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de monsieur Richard Paquette pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 957 300 du Cadastre du Québec appartenant à madame Jeannine Roy.

9.3

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mai 2012.

184-05-2012

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2012.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

185-05-2012

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et **résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente assemblée à _____.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.